

PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Angoulême, le 26 mars 2012

Communiqué de Presse

RN 10 - RN 1141 Routes à Grande Circulation Aménagement d'accès de service au CEI d'Angoulême Réparation des lignes de joint d'un ouvrage d'art Réparation de glissières de sécurité

Commune de Saint-Yrieix-sur-Charente

Un accès de service au niveau de la bretelle de sortie de la RN 10 sens Bordeaux/Poitiers dans l'échangeur de l'Épineuil doit être aménagé, les lignes de joint de l'ouvrage d'art Pl30 sur la RN 1141 au PR 68+000 dans les deux sens ainsi que des glissières de sécurité sur la RN 1141 au PR 71+150 dans le sens Angoulême/Saint Jean d'Angely sur la commune de Saint Yrieix sur Charente doivent être réparés.

Afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants, des mesures temporaires d'exploitation sont mises en oeuvre :

Du lundi 26 mars 2012 à 8h00 au vendredi 30 mars 2012 à 18h00 :

- <u>la bretelle de sortie</u> de la RN10 dans le sens Bordeaux/Poitiers dans l'échangeur de l'Épineuil <u>étant fermée à la circulation</u> (cf. Annexe 1):
 - Les usagers sont alors déviés en amont par la bretelle de sortie de la RN10 sens Bordeaux/Poitiers dans l'échangeur des Planes, la RN141 et la RD103.
- <u>la bretelle d'entrée</u> de la RN10 dans le sens Bordeaux/Poitiers dans l'échangeur de l'Épineuil <u>étant fermée à la circulation</u> (cf. Annexe 2):
 - Les usagers de RN1141 sont alors déviés par la bretelle d'entrée de la RN10 sens Poitiers/Bordeaux dans l'échangeur de l'Épineuil, la RN10 sens Poitiers/Bordeaux, la bretelle de sortie de la RN10 dans l'échangeur des Planes, la bretelle d'entrée de la RN10 sens Bordeaux/Poitiers dans l'échangeur des Planes.
- sur la RN10, sens Bordeaux/Poitiers entre les PR 49+200 et PR 48+800, la circulation se faisant sur la voie de gauche, <u>la vitesse maximale autorisée sur cette section est</u> réduite à 90 km/h.

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37 DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13

Le lundi 26 mars 2012 de 13h00 à 18h00 :

- La RN1141 dans le sens Angoulême/Saint Jean d'Angely entre les PR 68+730 et PR 71+386 et la bretelle d'entrée de la RN1141 dans l'échangeur des Rochers <u>étant</u> <u>fermées à la circulation</u> (cf. Annexe 3):
 - Les véhicules légers (< 3,5t) sont alors déviés par la rue du petit Rouillac, la rue de la Coutille et la RD939.
 - Les véhicules lourds (> 3,5t) sont eux déviés par la RN1141 dans le sens Saint Jean d'Angely/Angoulême via la RD737, la bretelle d'entrée de la RN10 sens Poitiers/Bordeaux dans l'échangeur de l'Épineuil, la RN10 sens Poitiers/Bordeaux, la bretelle de sortie de la RN10 sens Poitiers/Bordeaux dans l'échangeur des Planes, la RN141 dans le sens Angoulême/Saint Jean d'Angely et la RD103.

Pour leur sécurité et celle des intervenants, les usagers sont vivement invités à renforcer encore leur vigilance et à faire preuve de la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la signalisation.

Le direction interdépartementale des routes Atlantique (district d'Angoulême) est à la disposition des usagers pour tout renseignement (Tél. 05.45.94.52.61).

Contacts presse: